

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 juin 2017

(Convocation du 23 juin 2017)

Procès-verbal de séance

Etaient présents : Dominique BROCAS, Bernard BAUDINIÈRE, Bernard CAILLON, Patrice DEMUTH, Pascal FAIDEAU, Olivier JENNEQUIN, Danielle LAVAU, Vincent MARTIN, Philippe PLAT, Véronique RIQUIN, Valérie RIOUX, Odile ROCHARD, Jean Claude ROCHER, Sophie RUCHE, Jacky SURREAU.

Etait excusée : néant

Quorum atteint. Les votes portent sur 15 voix.

Début de la séance à 20h07

1. Approbation du procès verbal du conseil municipal du 08 juin 2017 : repoussé.

2. Secrétaire de séance : Pascal FAIDEAU

3. Délibérations

3.1 Délibération modificative affectant les comptes d'investissement

- Après constat d'incohérence dans les numéros budgétaires, les rectifications suivantes sont appliquées :

intitulé	N° de compte	Sommes en Euros
Site internet	2041411	- 3 000
	2051	+ 3 000
@ du livre	2041802	-14 500
	21318	+ 14 500
City stade	2041412	- 52 000
	2113	+ 52 000
Bélière	2041411	- 5 006,19
	21318	+5 006,19
Bureau du Maire	2041412	-6 000
	21311	+6 000

Adopté à l'unanimité

3.2 Dissolution des CCAS dans les communes de moins de 1500 habitants

- **M. le Maire :**
 - o Possibilité de transférer le CCAS à Grand Poitiers (je ne suis pas pour)
 - o Possibilité de créer une ligne budgétaire dans le budget communal :
 - Allègement des tâches administratives
 - Maintien d'une politique sociale
 - Création d'une comité d'élus et d'administrés
- **Mme LAVAU** demande s'il y a la possibilité de garder le CCAS mais sur le budget communal
- **M. le Maire :** non CCAS = budget annexe
- **M. Martin** lit un texte qu'il a préparé sur le CCAS
- **M. Faideau :** avec un comité, qu'en est-il de la confidentialité? Fait-on un conseil à huis clos ?
- **Mme Ruche :** 2 à 3 personnes pour gérer l'action sociale, c'est plus confidentiel

Le conseil décide de maintenir le CCAS à 14 voies pour et 1 abstention.

3.3 Participation de la commune à l'opération "le jour de la nuit"

- **M. Martin** présente l'opération qui consiste à éteindre le temps d'une nuit l'éclairage publique de la commune pour lutter contre la pollution lumineuse.
- **M. le Maire :** attention, couper l'éclairage public impose des contraintes techniques. Il faut également prévenir la population.

Le conseil vote pour la participation de la commune à l'opération à 11 voies pour 1 voie contre et 3 abstentions.

- **M. Martin** est désigné comme coordinateur

3.4 Commission Territoriale d'Energie de Grand Poitiers

- **M. le Maire** propose les noms suivant:
 - o **M. CAILLON :** titulaire
 - o **M. DEMUTH :** suppléant

Adopté à l'unanimité

3.5 Emplacement du distributeur de pain

- Le boulanger d'Archigny demande la mise en place d'un distributeur de pain à LINIERS.
 - o OK placé à côté du défibrillateur
 - o La couleur et la consommation reste à être déterminer

Adopté à l'unanimité

- **M. Faideau** est désigné comme coordinateur

3.6 Emplacement des bornes à verres et à textile

Après réfaction de la grange, les bornes à verres et à textile détériorent la beauté du bâtiment. Il est proposé que ces bornes soient déplacées à côté du nouveau cimetière au 1° janvier.

Adopté à l'unanimité

4. Questions diverses

4.1 Modification des horaires de la médiathèque pendant les vacances

Du 08 juillet au 04 septembre la médiathèque sera fermée le samedi matin.

4.2 Synthèse de la CLETC pour la compétence Urbanisme de la Commune de Liniers : période 2017 – 2019 et à compter de 2020

De 2017 à 2019, la Commune de Liniers payera 2 954€/an et à partir de 2020 le montant à verser pour le PLU s'élèvera à 1 598€/an au titre de l'urbanisme.

4.3 Teinte de la façade ouest de la grange

La teinte pour la façade ouest de la grange sera Guérande.

4.4 Organisation et calendrier des vacances

Le Conseil Municipal est informé des congés des agents de la Commune.

4.5 Taxe de séjour instaurée par Grand Poitiers

A partir de 2018, la taxe de séjour instauré par Grand Poitiers sera de 0.80€ par jour et par personne et par nuitée pour des bâtiments loués meublés. La moitié de la taxe de séjour sera reversée à la Commune de Liniers.

- **M. Baudinière** est désigné comme coordinateur

4.6 Investissement de la voirie 2018-2019-2020

L'investissement envisagé pour la voirie de Liniers de 2018 à 2020 concernera le trottoir et le caniveau de la route de la Loge, la place et le parvis de l'église.

Signé : **Pascal FAIDEAU**